

Conseil Consultatif de la Halle à Marée du Port de La Turballe

Compte rendu de la réunion du 07 novembre 2014

La réunion a débuté à 16:30, dans la salle de réunion de la criée pour s'achever à 18:30.

1. Bilan technique et financier au 31 octobre

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général, et de La Turballe en particulier, arrêté au 31 octobre 2014.

Les données de production pêche sont actualisées au 31 octobre comme suit :

Mois de : **Octobre 2014**

	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	204	1 189	5.83
La Turballe	1 623	3 234	1.99
Saeml	1 827	4 423	2.42

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	66.2%	63.5%	-1.6%
La Turballe	78.9%	30.3%	-27.2%
Saeml	77.4%	37.8%	-22.3%

Résultats à fin : **Octobre 2014**

2014	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	1 413	9 890	7.00
La Turballe	8 888	19 409	2.18
Saeml	10 301	29 299	2.84

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	6.6%	11.5%	4.6%
La Turballe	15.1%	-3.8%	-16.4%
Saeml	13.9%	0.9%	-11.4%

Le mois d'octobre a connu une activité exceptionnelle sur les deux ports avec des tonnages en progression respectivement au Croisic et à La Turballe de 66 et 79 % et des chiffres d'affaires de 64 à 30 % par rapport à octobre 2013.

Au Croisic, la saison de langoustine a été sans équivalent de mémoire de pêcheurs.

La Turballe continue à rattraper son retard en CA du début d'année (-8.6 % à fin septembre)

A la fin du mois, la Saeml enregistre un tonnage en progression de près de 14 % en tonnage, et résorbe son retard par rapport à l'an passé (+1 %).

Après un début d'année difficile en raison des conditions météo, l'année 2014 devrait s'achever au même niveau que 2013.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements en cours et des délais estimés d'achèvement.

En ce qui concerne la criée, les travaux de modernisation des installations frigorifique seront achevés pour la fin de l'année.

Le dragage devrait avoir lieu au premier trimestre 2015.

Les projets futurs d'aménagement portuaires sont également évoqués.

3. Traçabilité

M. PALLADIN fait un point des dossiers traçabilité « consommateur » et « contrôle ».

Pour le premier la criée est en mesure de fournir aux acheteurs les informations demandées mais uniquement après la vente sur les bordereaux d'achat.

La transmission de l'ensemble des informations de traçabilité contrôle dès la fin de la vente ne pourra se faire qu'après modifications lourdes des systèmes informatiques des criées. Ces investissements sont toujours en phase de discussion avec les prestataires informatiques compte tenu de la complexité du system centralisé choisi par la France.

Une fois de plus le mot simplification n'est pas à l'ordre du jour !

En ce qui concerne les données que devront fournir les pêcheurs à la criée, le conseil suggère de se rapprocher des OP à qui les pêcheurs ont donné l'autorisation de récupérer leurs informations de pêche électroniquement.

Un point écrit sur la traçabilité est demandé au port par les acheteurs.

4. Barème 2015

L'évolution générale des barèmes 2015 ne sera que de 0.5 % compte tenu de l'inflation.

Pour la plaisance, le surcote « non-résidents » sera définitivement supprimé, ce qui entrainera une baisse des tarifs pour cette catégorie d'utilisateurs. La réforme de la taxe foncière n'ayant toujours pas été appliquée, les tarifs seront donc établis sous réserve d'une évolution de cette taxe.

Pour les retraités à la pêche, deux réunions de concertation ont permis d'arrêter un projet de barème comme suit :

Tarifs variables selon trois classes de tailles avec une remise de 70 % sur le tarif plaisance. Soit :

Taille	Tarifs 2015
< 6 m ht	230
de 6 à 7.5 m ht	269
> 7.5 m ht	317

La suppression de ces trois classes de taille pour reprendre les classes de tailles habituelles feront l'objet d'une consultation ultérieure avec les intéressés.

Quelques points nouveaux du barème 2015 :

- ☞ Les barèmes précisent également que la redevance pour traitement des eaux de lavage est bien la même quel que soit le mode de lavage de coques.
- ☞ Les opérations de débarquements de thon couvertes par la REPP en cas de vente directe ne prévoient la mise à disposition que d'un seul agent du port. En cas de demande d'agent supplémentaire, cette prestation sera facturée au tarif en vigueur.
- ☞ La redevance pour traitement des DIB dangereux a été alignée sur les coûts facturés au Port.
- ☞ La RUPP a été modulé en fonction du statut des navires (sous contrat ou non).
- ☞ Les prestations transport sont désormais inscrites au barème.

Le Comité Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe émet un avis favorable sur ce barème 2015.

5. Points Divers

Sécurité des débarquements pendant l'été

Ce point est abordé à la demande de M. PORCHER LABREUIL qui a pu constater cet été les conditions particulièrement difficiles de sécurité au moment des débarquements durant l'été.

Outre les nombreuses incivilités, l'irresponsabilité des estivants fait peser de très graves risques d'accident sur les quais malgré la présence d'affiches d'interdiction et de barrières.

Une discussion s'engage afin d'essayer d'envisager de nouvelles mesures destinées à prévenir ces risques d'accident.

A part une présence policière permanente peu réaliste compte tenu de la durée des opérations de débarquement (jusqu'à 12 H d'affilée), et un éloignement total des estivants, peu de solutions existent.

Des affichages plus voyants, des marquages au sol autour des grues et des barrières plus hautes pourront être testés l'an prochain.

Il sera également fait appel de manière plus préventive aux forces locales de police et de gendarmerie.

Note de vente pour des opérations hors criée

Plusieurs navires (4) ont récemment fait l'objet d'un retrait de leur dérogation de pesée après débarquement pour ne pas avoir transmis à l'administration les notes de ventes correspondantes à des ventes de gré à gré non enregistrées par la criée.

L'antenne locale du COREPEM interpelle M. Porcher Labreuil à ce sujet. Il s'avère que ces mesures ont été prises dans le cadre d'un contrôle européen imminent sur ce sujet dans la région.

Il ressort de la discussion une incompréhension de la part des pêcheurs sur les procédures à mettre en place pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Une réunion d'information devra se tenir rapidement entre l'administration et les pêcheurs sur ce sujet.

Comptabilité des bacs

Plusieurs acheteurs s'inquiètent de la tenue de leur compte de bacs qui montrent un stock de plusieurs dizaines de bacs alors qu'ils ont de petites structures et aucuns bacs chez eux.

M. PALLADIN leur expliquent que le problème vient probablement d'une non prise en compte de certains bacs rendus sans que leurs propriétaires ne soient identifiés. Dans ce cas ces retours de bacs sont comptabilisés dans un compte « criée » afin de permettre de corriger les erreurs manifeste de comptage.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'un solde de bacs négatif signifie que l'usager a rendu plus de bacs qu'il n'en a pris.

M. PALLADIN rassure les acheteurs que dans ces cas particuliers aucune facturation ne sera établie et précise que les retours de bacs font l'objet d'une attention particulière de la part des criées avec, par exemple, une surveillance vidéo au Croisic afin de valider ces retour autant que faire se peut.

Au sujet des bacs, M. PALALDIN indique que suite à l'embarquement par les pêcheurs de bacs de 30 L en lieu et place des bacs de 35 litres auxquels ils étaient habitués, la criée s'est trouvée à cours de bacs de 30 l alors qu'il restait des bacs de 35 L. En 10 jours 8.000 bacs de 30L ont été rachetés afin de corriger cette situation soit un investissement de plus de 50.000 €.

Les acheteurs demandent enfin que les quotas de bacs alloués leur soit communiqués ce qui sera fait dans les jours à venir.

Lots de petites tailles

Les acheteurs rappellent l'importance de prévoir des lots de petites tailles lors de la vente pour les poissonniers en particulier.

Les responsables des ventes précisent qu'ils prennent en compte ce besoin (ce qui est reconnu par les acheteurs) mais qu'il faut trouver un équilibre entre vitesse de vente et taille des lots. Un lot de petite taille ne se vendant pas mieux qu'un lot plus important.

La criée portera une attention plus particulière sur ce point.

Cale de mise à l'eau dans le port

Les pêcheurs interpelle le port sur l'état des certaines parties de cette cale qui présente des désordres au niveau de sa structure (béton manquant).

Des travaux de remise en ordre vont être programmés.

Charriot

M. PALLADIN informe les pêcheurs qu'actuellement une commande de plus de 40 roues neuves est en attente depuis un mois suite à un vol chez le fournisseur.

Un programme d'achat de nouveaux chariots va être lancé.

Viviers

Des pêcheurs se plaignent de l'absence de fermeture des viviers et de l'état de l'eau.

M. VOGNE rappelle aux pêcheurs que ces viviers sont destinés au stockage séparé pour les crevettes et les crabes sur une courte période. En fait on constate des mélanges d'espèces et pire certains pêcheurs nourrissent les crabes provoquant ainsi une dégradation de la qualité des eaux.

M. LERAY indique qu'un déménagement de ces viviers est en cours dans un local sécurisé.

Ponton carburant

Les usagers réclament la mise en place d'un éclairage sur ce ponton pour des raisons de sécurité.

Aménagement de la zone livraison au Croisic

Les acheteurs se félicitent de cet aménagement et demandent désormais à la criée de rappeler à tous les usagers que c'est une zone de chargement et non de stationnement.

Un rappel à l'ordre va être fait.

Qualité des bacs

La propreté de certains bacs semble poser problèmes selon certains pêcheurs. Une vérification va être faite sur ce sujet.

Propreté des quais

L'augmentation significative des débarquements des derniers mois n'a pas permis de procéder au nettoyage complet des quais comme dans les années passées. Ceci va être fait prochainement.